

ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE



7^{ème} Colloque Déchets en Occitanie le 29 juin

La 7^{ème} édition du Colloque Déchets en Occitanie aura lieu le 29 juin prochain sur le site du Palais Consulaire de Toulouse (siège de la CCI Toulouse Haute-Garonne).

Cette manifestation est née d'une volonté de la CCI Toulouse Haute-Garonne, de la CCIR d'Occitanie et de l'ORDECO d'informer les entreprises et les collectivités sur les nouveautés dans le domaine de la gestion des déchets et les actions émergentes en Occitanie.

Cette édition alternera séances plénières avec des experts reconnus et ateliers pour favoriser les échanges.

Au programme des plénières :

- Les déchets dans la loi AGEC
- Le plastique

Les ateliers entreront dans les détails sur les thématiques :

- La nouvelle filière REP Produits et Matériaux de la Construction et du bâtiment
- Les collectivités et les déchets
- Les aides financières
- Les acteurs du plastique en action
- Les dépôts illégaux de déchets
- La place des déchets dans le mix énergétique

Rendez-vous le 29 juin prochain à partir de 9h ...

Le programme complet et le bulletin d'inscription seront prochainement disponibles sur le [site de l'ORDECO](#).

ACTUALITES REGIONALES



Bilan simplifié des émissions de Gaz à effet de serre pour toutes entreprises ayant bénéficié d'un dispositif France Relance

La Loi de Finance a introduit une obligation de faire un "bilan simplifié des émissions de GES" à toutes les entreprises :

- Bénéficiaires de France Relance
- Non soumises à l'obligation de BEGES encadré par l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement (personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés)
- Présentant un effectif salarié compris entre 50 et 500 personnes.

Il s'agit d'une obligation de déclaration qui concerne les émissions directes produites par les sources d'énergie fixes et mobiles nécessaires aux activités de l'entreprise.

[En savoir plus](#)

Compost Héros, l'entreprise qui collecte les biodéchets des entreprises pour les valoriser en circuit court

La valorisation des biodéchets produits par les entreprises est une obligation légale. Aujourd'hui, seules les grosses entreprises sont concernées, mais demain, ce sera le cas de tout le monde. Compost Héros a la solution dans la métropole de Montpellier.

[En savoir plus](#)

Bassin de Thau : les hôpitaux poursuivent le déploiement de leur politique de développement durable

Après le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est une autre action très concrète qui a été mise en œuvre avec l'installation de collecteurs de masques à usage unique pour permettre leur recyclage.

[En savoir plus](#)

Prendre soin de l'eau : comment Veolia irrigue l'Hérault avec ses solutions écologiques ?

Après le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, c'est une autre action très concrète qui a été mise en œuvre avec l'installation de collecteurs de masques à usage unique pour permettre leur recyclage.

[En savoir plus](#)

Innovation : sur la route bétonnée, coquillages et crustacés

Le Département de l'Hérault expérimente le béton fabriqué à base de coquilles d'huîtres recyclées. Une innovation mise en pratique sur la piste cyclable de Bouzigues.

[En savoir plus](#)



Ethicable – La chocolaterie gersoise passe à l'autoconsommation

Cette chocolaterie a été inaugurée en août 2021. Sa conception a fait l'objet d'une large réflexion afin d'optimiser les flux comme l'énergie (orientation du bâtiment, récupération de chaleur, boîte à vent pour le rafraîchissement) pour permettre également la production de chaleur via une chaudière biomasse. Cette construction a d'ailleurs bénéficié des fonds de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet NoWatt. Après la production de chaleur via une énergie renouvelable, c'est au tour de l'électricité. En effet, c'est l'installation de panneaux photovoltaïque d'une puissance de 280 kWc qui permettront de couvrir à l'avenir 25% des besoins. Le reste de la consommation est assurée par Enercoop.

[En savoir plus](#)

Le parc naturel régional Corbières Fenouillèdes démarre son action « Du soleil sur les toits »

En 2021 dans le cadre de sa stratégie inscrite dans la transition énergétique, le parc a proposé une action de mutualisation pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques à destination des bâtiments publics. 48 collectivités ont déjà manifesté leur intérêt en proposant une centaine de bâtiments pouvant être équipés. A la suite des études en cours, une consultation sera lancée pour faire appel aux entreprises en charge d'installer les panneaux.

Deux visioconférences sont programmées afin de présenter le projet et répondre aux questions des entreprises susceptibles de répondre à cette consultation.

[Pour en savoir plus](#)

15 juin 2022 : c'est la date limite de dépôt de candidature au programme de la Clean Tech Vallée.

Durant une année, le CleanTech Booster a pour objectif d'accompagner des entreprises de plus d'un an d'existence dans le développement de leurs projets innovants à travers un parcours sur mesure. Les cibles sont les PME et start-ups proposant des solutions innovantes en matière d'écologie et de neutralité carbone.

[En savoir plus](#)

Qair et Sun'Agri s'associent pour développer l'agrivoltaïsme dynamique piloté

En s'engageant dans l'agrivoltaïsme, le producteur indépendant d'énergie renouvelable, Qair, poursuit le développement et la diversification de ses activités. Soucieux de développer cette nouvelle filière de manière raisonnée et partagée avec le monde agricole, Qair s'est associé à Sun'Agri pour bénéficier de son savoir-faire et l'accompagner dans le développement de ses projets Agrivoltaïques Dynamiques Pilotés (vignes – vergers) dans le sud de la France.

[En savoir plus](#)

Crise de l'énergie : mesures mises en œuvre par le gouvernement pour les entreprises

Les prix du gaz et de l'électricité, notamment pour les entreprises, connaissent depuis plusieurs mois de fortes hausses liées à la situation internationale. Plusieurs mesures sont en place pour permettre aux entreprises de faire face à leurs factures d'électricité et de gaz. Depuis le 1er avril 2022, vous pouvez bénéficier d'un relèvement exceptionnel du volume d'électricité vendu à un prix réglementé, ce qui devra être répercuté par leur(s) fournisseur(s) d'énergie.

[En savoir plus](#)



Les subventions TPE de la Carsat, un bon coup de pouce pour améliorer les conditions de travail

Les Carsat ont un rôle de conseil auprès des entreprises du régime général afin de réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, elles mènent également des programmes nationaux ou régionaux sur des thématiques ou des secteurs d'activité ciblés.

Si une TPE a identifié une problématique ayant occasionné ou non des AT ou des MP, et a l'intention de réduire les contraintes sur un ou plusieurs postes de travail, la Carsat peut également proposer des aides financières : les subventions prévention TPE.

La subvention prévention TPE / PME est une aide financière dans le cadre de l'article L. 422-5 du code de la Sécurité sociale. Elle ne peut être attribuée que dans la limite des crédits disponibles et de la durée de validité du programme de prévention.

Conçue pour répondre aux besoins des TPE de moins de 50 salariés (effectif national), sur des thématiques ciblées (troubles musculo squelettiques, risques chimiques, risques psycho sociaux...) ou encore sur des secteurs d'activité (BTP, établissement de soin, aide à domicile...), elle permet de financer partiellement des investissements en matériel répondant à des cahiers des charges nationaux.

L'objectif de ces cahiers des charges est de garantir que le matériel qui sera acheté sera bien conforme aux dernières normes en vigueur ou aux standards en matière de prévention des risques professionnels.

Au nombre de 15, les subventions Prévention TPE de la Carsat Languedoc Roussillon et de la Carsat Midi Pyrénées sont les suivantes :

- Aide et soins à la personne à domicile, Aide et soins à la personne en établissement,
- Airbonus (garage et contrôle technique),
- Hôtel +, Métiers de bouche + (commerce alimentaire - HCR),
- Risque chimique pros peinture en menuiserie, Risque chimique pro équipements,
- TOP BTP, (BTP)

Tous secteurs si activité présente :

- Equip'mobile +, Propreté +
- Soudage + sûr
- RPS - accompagnement,
- Stop amiante,
- TMS Pros Action, TMS Pros Diagnostic,

A cela s'ajoutent deux subventions régionales accessibles aux entreprises du Languedoc-Roussillon :

- Prévention des chutes interpro, pour tous les secteurs d'activité hors BTP
- Prévention BTP, pour les entreprises du BTP

Et quatre subventions régionales accessibles aux entreprises de Midi-Pyrénées :

- Aero + (sous-traitance secteur aéronautique)
- Livraison + (commerce, transport, logistique)
- Locaux + sûrs (tous secteurs)
- Silence + (tous secteurs)

La vérification de l'éligibilité aux aides s'effectue sur les sites des Carsat : www.carsat-lr.fr ou www.carsat-mp.fr, rubrique Entreprise, dossier « Nos incitations financières/subvention TPE ».

Votre conseiller CCI peut vous accompagner pour faciliter cette démarche.

Le dossier est à adresser à la Carsat d'appartenance via son compte employeur (compte AT/MP) sur www.net-entreprises.fr, ou par mail :

- pour Midi-Pyrénées à prevention@carsat-mp.fr,
- pour Languedoc-Roussillon à montpellierincitationfinanciere@carsat-lr.fr



Des entreprises de l'Occitanie mises à l'honneur et récompensées par un Prix Qualité et Performance Occitanie

Le 5 avril 2022 a eu lieu à la CCI de Toulouse la cérémonie de remise des Prix Qualité et Performance Occitanie remis par l'AFQP Occitanie. Les lauréats des Prix des bonnes Pratiques sont ATR (31), CSIERESO (31), Etienne Lacroix Défense (09), CAR-Coopérative des Autocaristes Réunis (30), EDICAD (46). Un prix d'encouragement a été également décerné à Louis Raffort (31)

Au cours de cette cérémonie, l'entreprise toulousaine SCLE SFE a reçu un prix d'honneur décerné conjointement par la CCI de Toulouse, l'AFQP Occitanie et l'AFNOR, pour valoriser son parcours exemplaire en termes de démarche qualité et performance. Elle est la première entreprise française récompensée par le Global Award EFQM 2021, la plus haute distinction décernée par la fondation européenne EFQM (European Foundation for Quality Management)

[En savoir plus sur le Global Award EFQM](#)



Entreprise de plus de 50 salariés : pensez à publier votre index homme-femme.

Le calcul de l'Index est obligatoire pour les entreprises, les associations et les syndicats, qui emploient au moins 50 salariés.

En ce qui concerne les employeurs publics, seuls les établissements publics à caractère industriel et commercial et certains établissements publics administratifs qui emploient au moins 50 salariés dans des conditions de droit privé sont assujettis à l'obligation de publier l'Index. En revanche, les collectivités territoriales ne sont pas assujetties à cette obligation.

[En savoir plus](#)

Première nationale : la Cpme 34 devient une "association à mission"

La Confédération des petites et moyennes entreprises de l'Hérault est devenue la première association patronale française à devenir une "association à mission".

[En savoir plus](#)

Sweep, la start-up de Mauguio qui aide les entreprises à réduire leur empreinte carbone

Fondée en juin 2020, la start-up Sweep, implantée à Mauguio (Hérault), travaille sur la réduction de l'empreinte carbone des entreprises. Elle a créé un logiciel qui les aide à maîtriser leurs émissions carbone.

[En savoir plus](#)

EN BREF



L'écolabel européen fête ses 30 ans

[En savoir plus](#)

Annuaire des prestataires de l'économie circulaire dans la restauration durable (contenants, emballages, valorisation et gestion des déchets)

[En savoir plus](#)

Etat des lieux et perspectives de l'ADEME des démarches « low-tech »

[En savoir plus](#)

Application Vigicrues : restez informé partout et à tout moment du risque inondation

[En savoir plus](#)

Infographie sur les chiffres-clés déchets 2021 de l'ADEME

[En savoir plus](#)



Un guide des mesures pour faire face à la crise énergétique à destination des entreprises édité par la DGE

[Télécharger le guide](#)

REx : Lidl ouvre la première plateforme logistique d'Europe ayant recours à l'hydrogène vert

[En savoir plus](#)

Palettes d'action par secteur pour diminuer de moitié les émissions de GES d'ici 2030

[En savoir plus](#)

Le Centre National de la Propriété Forestière propose des projets labellisés bas carbone pour la compensation

[*En savoir plus*](#)

Appel à propositions 2022 du Partenariat pour un l'Hydrogène Propre (41 thématiques – 300 M€)

[*En savoir plus*](#)



Mesure en temps réel du dioxyde de carbone dans les espaces de travail

[*En savoir plus*](#)

Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels

[*En savoir plus*](#)

Commerces : Prévenir les risques professionnels

[*En savoir plus*](#)

Agir pour réduire le bruit dans les bureaux

[*En savoir plus*](#)



Replay de l'interview de Pierre Girault, Président de France Qualité

[*En savoir plus*](#)

Claudie Haigneré, prochaine invitée d'honneur de la Journée française de la Qualité

[*En savoir plus*](#)



Une charte pour des entrepôts alignés sur des enjeux de développement durable

[*En savoir plus*](#)

Synthèse du dernier rapport du GIEC paru le 4 avril

[*En savoir plus*](#)

Le manque de transparence sur la supply chain freine les stratégies ESG (Environnement – Sociale – Gouvernance)

[*En savoir plus*](#)

L'économie circulaire explose les compteurs de levée de fond

[*En savoir plus*](#)

Voici les dix villes championnes du covoiturage en France

[*En savoir plus*](#)

AGENDA

> Événements du mois



Jeudi 5 mai

Webinaire : Développer une culture qualité : Quel levier d'engagement pour vos collaborateurs ?

CCI Toulouse Haute Garonne

[Plus d'informations](#)

Lundi 9 mai

Présentation de l'AMI pour l'émergence et le développement de nouvelles démarches d'EIT en Occitanie

Région Occitanie et ADEME - Webinaire à 15h30

[Inscription](#)



Jeudi 12 mai

Prévention des chutes de hauteur

Webinaire régional de 14h30 à 16h

[Plus d'informations](#)



Lundi 16 mai

Atelier OiRA : Rédaction du Document Unique

CCI Gers – Présentiel – 15h à 17h30

[Plus d'informations](#)



Lundi 16 mai

Atelier OiRA : Rédaction du Document Unique

CCI Tarbes – Présentiel – 14h à 16h

[Plus d'informations](#)



16 au 18 mai

Eco conception de site internet

CCI Toulouse Haute-Garonne – 3 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)



19 & 20 mai

Parcours de formation Réfèrent Energie PROREFEI

CCI Occitanie – 2 jours – Site de Blagnac

[Plus d'informations](#)

Lundi 23 mai

Présentation des 3 appels à projets sur le sujet de la décarbonation de l'Industrie s'inscrivant dans le plan France 2030

Webinaire organisé par l'ADEME - 11h à 12h

[Pour s'inscrire](#)



Mercredi 25 mai

Formation Elaborer son document unique

CCI Toulouse – Présentiel - 9h à 17h30

Information : formation@toulouse.cci.fr

>> A venir



Jeudi 9 juin

La nouvelle Loi Travail, ce qui change en matière de santé au travail

Webinaire régional de 14h30 à 16h

[Plus d'informations](#)



14 & 15 juin

Formation Biodiversité et Entreprise : comprendre, agir et mettre en valeur ses engagements

CCI Hérault – 2 jours – Distanciel

[Plus d'informations](#)



16 & 17 juin

Parcours de formation Réfèrent Energie PROREFEI

CCI Hérault – 2 jours – Site de Béziers

[Plus d'informations](#)



27 juin & 1^{er} juillet

Formation : les fondamentaux de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

2 demi-journées de 9h à 12h30 distanciel

Informations : formation@toulouse.cci.fr



Mercredi 29 juin

7^{ème} Colloque Déchets en Occitanie

Actualités & Bonnes Pratiques

CCI Toulouse & CCIR Occitanie & ORDECO

9h à 16 h - CCI Toulouse Haute-Garonne – Présentiel

Programme et Inscriptions : à venir (cf. Actualités des CCI d'Occitanie)



14 au 16 novembre

Formation GreenIT Etat de l'art : Réduire l'impact environnemental du système d'information

CCI Hérault – 2,5 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)



16 au 18 novembre

Formation (Eco)Conception responsable de service numérique

CCI Hérault – 2,5 jours - Distanciel

[Plus d'informations](#)



24 & 25 novembre

Parcours de formation Réfèrent Energie PROREFE 2022

CCI Hérault – 2 Jours à CCI Entreprises, Mauguio

[Plus d'informations](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

> Zoom du mois

Décret n°2022-452 du 30 mars 2022 relatif à l'interdiction de l'utilisation sur le domaine public en extérieur de systèmes de chauffage ou de climatisation

Ce décret est adopté pour l'application de l'article 181 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 (cf. Lettre QSE-DD n°141 d'octobre 2021) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Il insère un nouvel article R. 2122-7-1 dans le code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'interdiction des systèmes de chauffage ou de climatisation consommant de l'énergie.

Cet article précise le champ d'application de cette interdiction posée par la loi en déterminant les lieux qui peuvent accueillir un système de chauffage ou de climatisation :

- Il s'agit d'une part, du lieu couvert, étanche à l'air et fermé par des parois latérales rigides par nature, sauf décision contraire de l'autorité gestionnaire du domaine.
- Il s'agit d'autre part, d'une installation mobile, couverte et fermée accueillant des activités foraines ou circassiennes ou accueillant des manifestations culturelles, sportives, festives, culturelles ou politiques soumises à un régime d'autorisation ou de déclaration préalable.

Le non-respect de l'interdiction est puni d'une contravention de cinquième classe portant l'amende jusqu'à 1 500 euros et jusqu'à 3 000 euros en cas de récidive. La police municipale et les gardes champêtres sont habilités à verbaliser les infractions.

Cette interdiction est entrée en vigueur depuis le 31 mars 2022 et s'applique aux autorisations d'occupation du domaine public en cours de validité à cette date.

[Consulter le décret ...](#)

Arrêté du 11 février 2022 relatif à l'enregistrement des producteurs soumis à la responsabilité élargie des producteurs

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite AGECE (cf. Lettre QSE-DD n°131 de mars 2020) prévoit que les producteurs soumis au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) s'enregistrent auprès de l'autorité chargée du suivi et de l'observation des filières REP, c'est-à-dire l'ADEME en application de l'article R. 131-26-1 du code de l'environnement, qui leur délivre un identifiant unique.

Cet arrêté précise la procédure d'enregistrement et de délivrance de l'identifiant unique mentionné à l'article L. 541-10-13.

Le producteur transmet à l'agence, au moyen du télé-service dénommé SYDREP, les informations suivantes, pour chacune des filières REP énumérées à l'article L. 541-10-1 dont relèvent ceux de ses produits soumis à l'obligation de REP :

1. Sa raison sociale, et son numéro SIREN ou SIRET du siège social dans le cas d'une entreprise résidente, son numéro de taxe sur la valeur ajoutée intracommunautaire ou son numéro d'immatriculation auprès de l'administration fiscale de son pays de résidence en indiquant ledit pays, pour une entreprise non résidente ;
2. Le code caractérisant son activité principale selon la nomenclature d'activités française pour une entreprise résidente ;
3. Le nom et le numéro SIREN ou SIRET du siège social de l'éco-organisme auquel il adhère ou, lorsqu'il a mis en place un système individuel, la référence de l'arrêté d'agrément du système individuel ;
4. A compter du 1^{er} janvier 2023, lorsqu'une filière comporte plusieurs catégories de produits relevant d'agréments distincts, il précise également les catégories de produits concernées.

L'agence peut se faire communiquer tout élément d'information complémentaire nécessaire à l'instruction de la demande d'enregistrement. Les producteurs informent l'agence de toute modification des informations susmentionnées, y compris lorsqu'ils cessent d'être producteurs, au plus tard dans le mois qui suit cette modification.

[Consulter l'Arrêté...](#)

Un des principes des filières REP est que, pour nombre d'entre-elles, le producteur (fabriquant / importateur) d'un produit soumis à une telle filière peut « transférer » ses obligations réglementaires à un éco-organisme agréé par l'état. Gageons que les obligations évoquées ci-dessus seront prises en charge par ces éco-organismes.

Pour mémoire, il existe à ce jour 18 filières REP :

- emballages ménagers,
- papiers,
- équipements électriques et électroniques (DEEE),
- éléments d'ameublement (DEA),
- produits textiles (TLC),
- piles et accumulateurs,
- produits chimiques (DDS),
- pneumatiques,
- véhicules hors d'usage (VHU),
- bateaux de plaisance ou de sport,
- dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement,
- médicaments à usage humain.
- produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2022),
- jouets,
- articles de sport et de loisirs,
- articles de bricolage et de jardin,

- huiles minérales ou synthétiques,
- produits du tabac.

5 sont, à ce jour, en projet de mise en place d'ici 2025 :

- gommes à mâcher,
- textiles sanitaires à usage unique,
- engins de pêche contenant du plastique
- aides techniques médicales
- emballages professionnels, y compris les emballages utilisés par les professionnels de la restauration.

Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences

Ce décret précise les règles d'élaboration, de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Il modifie notamment les obligations en matière de mise à jour du document unique pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Il impose la révision du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection à chaque mise à jour du document unique.

Il élargit la mise à disposition du document unique aux anciens travailleurs et aux services de prévention et de santé au travail.

Il modifie enfin les modalités relatives à l'évaluation des risques chimiques pour prendre en compte les situations de polyexpositions à plusieurs agents chimiques.

En outre, il précise les modalités de prise en charge de la formation nécessaire à l'exercice des missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des membres de la délégation du personnel du comité social et économique et du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes pour les entreprises de moins de cinquante salariés par l'opérateur de compétences.

[Consulter le décret ...](#)

Plus de détails dans ce [document de l'INRS](#) en page 3

>> Dernières publications

Période du 18/03/2022 au 14/04/2022

ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- [Décret 2022-422 du 25/03/2022](#) (JO n°0072 du 26/03/2022) Soumission à l'évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
- [Arrêté NOR : TREP2202599A du 01/03/2022](#) (JO n°0070 du 24/03/2022) Nouveau modèle national de demande d'autorisation environnementale
- [Arrêté NOR : TREP2201581A du 28/02/2022](#) (JO n°0079 du 03/04/2022) Modification de l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation et de l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs

- Arrêté NOR : TREP2206696A du 28/02/2022 (JO n°0079 du 03/04/2022) Modification de l'arrêté intégré du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation
- Arrêté NOR : TREP2137836A du 14/01/2022 (JO n°0069 du 23/03/2022) Modification de l'arrêté fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement

Déchets - Sites et sols pollués

- Décret 2022-507 du 08/04/2022 (JO n°0084 du 09/04/2022) Proportion minimale d'emballages réemployés à mettre sur le marché annuellement
- Décret 2022-480 du 04/04/2022 (JO n°0080 du 05/04/2022) Expérimentation de solutions de réservation de repas en restauration collective
- Arrêté NOR : SSAP2210584A du 04/04/2022 (JO n°0083 du 08/04/2022) Emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Règlement 2022/520 du 31/03/2022 (JOUE n°L 104 du 01/04/2022) Exportation de certains déchets destinés à être valorisés vers certains pays auxquels la décision de l'OCDE sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets ne s'applique pas
- Arrêté NOR : TREP2121359A du 15/03/2022 (JO n°0069 du 23/03/2022) Liste des emballages et déchets compostables, méthanisables et biodégradables pouvant faire l'objet d'une collecte conjointe avec des biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source
- Décision NOR : CNPX2208592S du 02/03/2022 (JO n°0067 du 20/03/2022) Décision relative au projet de révision du plan national de prévention des déchets
- Arrêté NOR : TREP2136391A du 11/02/2022 (JO n°0069 du 23/03/2022) Déchets : enregistrement des producteurs soumis à la responsabilité élargie des producteurs - **cf. Zoom ci-dessus**

Eau

- Décret 2022-521 du 11/04/2022 (JO n°0086 du 12/04/2022) Fixation du délai de transmission du rapport établi à l'issue du contrôle de raccordement d'un immeuble au réseau public d'assainissement effectué sur demande du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires
- Note TERL2209253N du 24/03/2022 (BOMEDD du 05/04/2022) Abrogation de la circulaire du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction
- Arrêté NOR : TREL2204624A du 21/03/2022 (JO n°0079 du 03/04/2022) Approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée
- Arrêté NOR : TREP2206533A du 21/03/2022 (JO n°0082 du 07/04/2022) Approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée
- Arrêté NOR : TREL2204334A du 10/03/2022 (JO n°0079 du 03/04/2022) Approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et programme pluriannuel de mesures
- Arrêté NOR : TREP2206521A du 10/03/2022 (JO n°0082 du 07/04/2022) Approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne
- Décision NOR : CNPX2208580S du 02/03/2022 (JO n°0067 du 20/03/2022) Décision relative à la création du SAGE Neste Rivières Gascogne (32)

Air & Climat

- Décret 2022-474 du 04/04/2022 (JO n°0080 du 05/04/2022) Conditions de mise en œuvre de l'obligation de verdissement des plateformes de livraison de marchandises sur véhicules motorisés à deux ou trois roues établie à l'article 114 de la loi « climat et résilience »
- Décret 2022-446 du 30/03/2022 (JO n°0076 du 31/03/2022) Informations générales données par les distributeurs de combustibles solides destinés au chauffage auprès des utilisateurs non professionnels, concernant les conditions appropriées de stockage et d'utilisation afin de limiter l'impact de leur combustion sur la qualité de l'air
- Arrêté NOR : TRER2210394A du 29/03/2022 (JO n°0085 du 10/04/2022) Modalités d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère

- Arrêté NOR : TRER2207612A du 09/03/2022 (JO n°0067 du 20/03/2022) Découpage des régions en zones administratives de surveillance de la qualité de l'air ambiant

Energie

- Décret 2022-496 du 07/04/2022 (JO n°0083 du 08/04/2022) Utilisation de garanties d'origine de biogaz avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel
- Arrêté du 07/04/2022 (JO n°0086 du 12/04/2022) Prime de transition énergétique
- Décret 2022-452 du 30/03/2022 (JO n°0076 du 31/03/2022) Interdiction de l'utilisation sur le domaine public en extérieur de systèmes de chauffage ou de climatisation - **cf. Zoom ci-dessus**
- Décret 2022-454 du 30/03/2022 (JO n°0076 du 31/03/2022) Listes des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation ayant ouvert droit à la prime de transition énergétique
- Arrêté NOR : TRER2208067A du 25/03/2022 (JO n°0072 du 27/03/2022) Modernisation et développement du service public de l'électricité
- Arrêté NOR : TRER2209698A du 25/03/2022 (JO n°0082 du 07/04/2022) Création de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté NOR : TRER2205457A du 24/03/2022 (JO n°0081 du 06/04/2022) Modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté NOR : TRER2208352A du 24/03/2022 (JO n°0074 du 29/03/2022) Liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et documents à archiver par le demandeur
- Décision NOR : TRER2208518S du 17/03/2022 (JO n°0067 du 20/03/2022) Projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée
- Décision 2022/443 du 03/03/2022 (JOUE n°L 90 du 18/03/2022) Décision européenne relative à la performance énergétique des bâtiments

Bruit

- Décision 2022/621 du 07/04/2022 (JOUE n°L 114 du 13/04/2022) Normes harmonisées pour les bétonnières, les appareils de levage à charge suspendue et d'autres engins
- Arrêté NOR : TRAA2206273A du 21/03/2022 (JO n°0075 du 30/03/2022) Classification acoustique des aéronefs mentionnée à l'article L. 422-56 du code des impositions sur les biens et services à prendre en compte pour le calcul de la taxe sur les nuisances sonores aériennes

Environnement & Développement Durable & Nature et paysages

- Décret 2022-527 du 12/04/2022 (JO n°0087 du 13/04/2022) Définition de la notion de protection forte au sens de la stratégie nationale des aires protégées
- Ordonnance 2022-489 du 07/04/2022 (JO n°0082 du 07/04/2022) Aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte
- Décision Communautaire 2022/591 du 06/04/2022 (JOUE n°L114 du 12/04/2022) Programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030
- Décret 2022-473 du 04/04/2022 (JO n°0080 du 05/04/2022) Actualisation de la dénomination de différentes entités du ministère de la transition écologique et du ministère de la mer
- Règlement 2022/515 du 31/03/2022 (JOUE n°L 104 du 01/04/2022) Possibilités de pêche pour 2022 pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques
- Arrêté NOR : MERM2208370A du 24/03/2022 (JO n°0072 du 26/03/2022) Arrêté du 24 mars 2022 précisant les conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée pour l'année 2022
- Décret 2022-405 du 22/03/2022 (JO n°0069 du 23/03/2022) Renouvellement de classement du parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (Languedoc-Roussillon)

Eco-conception & Produits respectueux de l'environnement

- Décision NOR : MERM2210816S du 06/04/2022 (JO n°0085 du 10/04/2022) Consultation publique sur le projet de référentiel et projet de plan de contrôle cadre pour l'écolabel des produits de la pêche maritime
- Décret 2022-410 du 23/03/2022 (JO n°0070 du 24/03/2022) Modalités de certification et de contrôle de l'écolabel européen
- Arrêté NOR : TRED2206635A du 23/03/2022 (JO n°0070 du 24/03/2022) Liste des produits concernés par l'ouverture d'un programme d'accréditation pour la certification du label écologique de l'Union européenne

Risques & Sécurité - Santé

- Règlement 2022/586 du 08/04/2022 (JOUE n°L 109 du 09/04/2022) Modification de l'annexe XIV du règlement européen n°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Décret 2022-487 du 05/04/2022 (JO n°0081 du 06/04/2022) Cahier des charges du déploiement et du fonctionnement du portail numérique de conservation du document unique d'évaluation des risques professionnels et statuts de l'organisme gestionnaire du portail
- Règlement 2022/488 du 25/03/2022 (JOUE n°L 100 du 28/03/2022) Règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine
- Décret 2022-427 du 25/03/2022 (JO n°0073 du 27/03/2022) Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels et conduite des enquêtes techniques sur les accidents industriels
- Arrêté NOR : MERT2206572A du 24/03/2022 (JO n°0087 du 13/04/2022) Modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (division 222)
- Règlement 2022/477 du 24/03/2022 (JOUE n°L 98 du 25/03/2022) Modification des annexes VI à X du règlement européen n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Décret 2022-418 du 24/03/2022 (JO n°0071 du 25/03/2022) Adaptation temporairement des délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire
- Décret 2022-411 du 23/03/2022 (JO n°0070 du 24/03/2022) Interdiction de production, de stockage et de circulation de certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale et de l'environnement
- Décret 2022-395 du 18/03/2022 (JO n°0067 du 20/03/2022) Document unique d'évaluation des risques professionnels et modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences - **cf. Zoom ci-dessus**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !

Morgane VERGLAS Animateur Réseaux & Filières 05 62 61 62 56 m.verglas@gers.cci.fr	 	 Place Jean David 32004 AUCH Cedex www.gers.cci.fr
Sarah MATHIEU Conseillère Entreprise 05 62 61 62 17 s.mathieu@gers.cci.fr	 	

Pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement Durable